

**Etude pré opérationnelle et suivi-animation d'une l'OPAH
pour la Communauté de Communes du Val de L'Oise**

Règlement de la consultation

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : **15 septembre 2017 à 12h00**

Communauté de communes du Val de l'Oise

1 Route d'Itancourt

02240 Mézières sur Oise

Tel : 03.23.66.73.17

Mail : **contact@ccvo.fr**



Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **Etude pré opérationnelle et mission d'animation et suivi OPAH à volet énergétique renforcé de la Communauté de Communes du Val de l'Oise.**

Lieu(x) d'exécution Communauté de communes de la Vallée de l'Oise.

1.2 - Étendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La présente consultation est une consultation initiale.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les études comprennent les prestations suivantes :

- Etude pré opérationnelle d'OPAH
- Mission d'animation et de suivi d'OPAH

1.4 - Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur. Le minimum exigé est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études et notamment :

- Compétences en étude pré opérationnelle OPAH
- Compétences technique, architecturale et patrimoniale en interventions sur bâtiments existants
- Compétences techniques et administratives dans le domaine de l'adaptation du logement à la perte d'autonomie
- Compétences dans les domaines social, administratif et financier pour le suivi et l'orientation des ménages en difficultés et le montage des projets de sortie d'insalubrité
- Compétences techniques dans le domaine du développement durable
- Compétences administratives dans le montage de dossier de demande de subvention ANAH

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution du marché est de :

- 3 mois pour l'étude pré-opérationnelle
- 3 ans pour la mission de suivi - animation

2.2 - Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Les soumissionnaires sont tenus de maintenir leur offre 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les études seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes

- Le présent règlement de la consultation
- Le cahier des clauses techniques particulières
- Un acte d'engagement
- Un bordereau de Décomposition du prix global et forfaitaire

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est disponible à partir du site suivant : www.ccvo.fr

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Une lettre de candidature ou formulaire DC1

Pour chaque membre du groupement, un formulaire DC2 ou les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise (extrait de Kbis où apparaît le nom du signataire - délégation de pouvoirs etc.)

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus par le décret relatif aux marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus par le décret relatif aux marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principales missions similaires (étude préalable, étude pré opérationnelle et mission d'animation et suivi OPAH) effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Le candidat produira par ailleurs un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) à remplir, daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Un bordereau de prix global et forfaitaire décomposant son offre au regard des conditions du CCTP
- Un mémoire technique comprenant :
 - la méthodologie envisagée
 - l'équipe proposée : nom, qualification et CV

4.2 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues par le décret relatif aux marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

<u>Libellé</u>	Pondération %
1-Valeur technique	
-qualité et pertinence du mémoire :	40
-expérience du candidat sur des missions similaires	20
- compétence des personnes désignées dans le mémoire technique	10
2-Prix des prestations	30

La note proposée résulte du respect des critères ci-dessus énoncés.

Ces critères sont notés sur 10 et la note de 10 est attribuée à l'offre qui respecte en tout point les critères énoncés, puis elle est pondérée.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

- *Transmission sous support papier*

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Etude pré opérationnelle et suivi-animation d'une l'OPAH pour la Communauté de Communes du Val de L'Oise

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes du val de l'Oise
1 Route d'Itancourt
02240 Mézières sur Oise**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite ou par mail à :

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes du val de l'Oise
1 Route d'Itancourt
02240 Mézières sur Oise**

Ou

contact@ccvo.fr

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.